



région **BOURGOGNE  
FRANCHE-COMTÉ**

## Comité de suivi FEDER-FSE-FEADER

Le 20 mai 2016

### Compte-rendu

M. NOUALLET, vice-président du parc naturel régional du Morvan, souhaite la bienvenue à tous les participants à la Maison du Parc à Saint-Brisson et explique que le Morvan est l'excroissance nord-est du Massif central. Déclaré Parc naturel régional en 1970, il regroupe à ce jour 115 communes, pour une population de 50 000 habitants (densité de 15 hab/km<sup>2</sup>). Le Parc développe des politiques sur l'attractivité du territoire, l'économie résidentielle, la forêt et l'agriculture.

M. NOUALLET précise que le territoire du Parc accueille beaucoup d'Européens, notamment des Néerlandais. Il soutient l'ensemble des politiques contractuelles par rapport aux nouveaux arrivants. Les fonds européens sont un partenaire important sur un ensemble de grandes politiques sur le territoire du Morvan.

#### Propos introductifs

M. AYACHE, vice-président du Conseil régional, remercie de leur présence Nathalie DAUSSY, adjointe du SGAR Bourgogne-Franche-Comté, M. WOLF et Mme GAILLY pour la DG REGIO et Mme BERTOLISSI pour la DG Emploi. M. AYACHE salue également Olivier RITZ, directeur général adjoint du Conseil régional, Mme CHAIZE-PINGAUD, Cheffe du bureau de l'appui à la réglementation, à la gestion et au contrôle - CGET et toute l'équipe de la direction Europe.

La réunion de ce jour est le premier comité de suivi de la nouvelle Région, dans le cadre d'une politique fondamentale, puisque les fonds européens entièrement globalisés sur le périmètre de la nouvelle Région représentent 1,4 Md€. C'est un budget annuel de la Région supplémentaire pour le développement des territoires. L'objectif de la Région est bien de consommer 100 % des crédits européens qu'elle gère par délégation de la Commission. M. AYACHE souligne que les fonds européens sont un véritable levier de développement pour les territoires, soutenant des projets qui ne verraient pas le jour sans ces fonds.



M. AYACHE évoque la complexité des fonds et des décisions liées à la simplification, message qui s'adresse à la Commission, aux collectivités, aux services de l'État. Dans cet esprit, l'Autorité de gestion a décidé de créer une fabrique à projets, facilitateur d'accès aux fonds européens, début 2017 qui devrait aider au montage de projets, en ciblant les porteurs qui pensent que les fonds européens ne sont pas pour eux.

Certaines collectivités sont très organisées, comme les chambres consulaires, mais n'ont pas forcément de service spécialisé. Les associations sont souvent moins bien organisées sur ce sujet. M. AYACHE souhaite lever les obstacles pour que, dès l'année 2016, la Région soit en situation de consommation de ses fonds.

Mme DAUSSY se réjouit que ce Comité de suivi de la nouvelle Région ait des interlocuteurs uniques, ce qui peut simplifier le travail et surtout harmoniser les méthodes de travail et les visions dans la grande Région. Tenir cette réunion dans le Morvan est essentiel pour connaître la nouvelle Région et co-construire avec les personnes qui vivent dans les territoires. Mme DAUSSY se dit consciente de certaines difficultés et précise que le SGAR y travaille pour y remédier.

M. WOLF estime que c'est une bonne pratique de décentraliser le comité de suivi pour visiter des projets plus éloignés de la capitale régionale. Il indique que ce Comité sera l'occasion de discuter de la période qui vient de se clôturer, la période 2007-2013. Elle s'est terminée avec un bilan très satisfaisant. M. WOLF souhaite soumettre prochainement à l'ensemble des autorités de gestion de la programmation 2007-2013 un projet d'événement pour souligner la qualité des réalisations de cette période. C'est un bon exercice de communication et une façon de rendre justice aux équipes qui ont travaillé dur sur cette période et qui peuvent être satisfaites du bilan.

Une nouvelle période s'ouvre, qui a été précédée d'une phase de négociation du programme menée avec les services des anciennes régions. M. WOLF a rencontré des équipes déterminées, soucieuses de travailler pour le bien de la Région. Il souhaite valoriser ce travail et donner la chance aux programmes tels qu'ils ont été négociés de démontrer qu'ils sont une bonne réponse à la situation régionale. Comme M. AYACHE, M. WOLF tient à consommer 100 % des crédits accordés à la Région pour montrer que la politique de cohésion doit disposer des budgets suffisants, lors du renouvellement des budgets, pour être efficace.

Concernant la simplification, M. WOLF estime que c'est vraiment un vaste chantier car chaque Etat-membre souhaite voir ses spécificités reflétées dans les règles de l'Union Européenne et souhaite aussi recevoir une réponse à certaines questions techniques. La Commission proposera bientôt une modification du règlement général des fonds structurels, qui portera notamment sur l'utilisation des coûts simplifiés, la mise en œuvre des instruments financiers.

Concernant la volonté d'accompagner les porteurs de projet, M. WOLF reconnaît que c'est un besoin dans toutes les régions. Certains projets ne pourront pas être accompagnés et il faut pouvoir l'expliquer aux non-bénéficiaires. La logique d'intervention émane d'un diagnostic socioéconomique et territorial établi en France de façon très qualitative. La Région en a tiré certaines priorités. Le démarrage est un peu plus lent que dans d'autres régions. La Bourgogne-Franche-Comté doit donc entrer à présent dans la mise en œuvre de ce programme pour parvenir à l'objectif de 25 % de programmation à la fin de l'année. Fin 2017 aura lieu le premier dégageement d'office, puis la revue de performance en 2018, permettant de justifier du bon avancement et de décider de la levée de la réserve de performance.

M. WOLF se dit confiant dans les équipes chargées de mettre en œuvre ce programme. L'accompagnement des projets nécessite également des ressources en moyens humains, qu'il faudra définir, pour que les porteurs de projet soient bien encadrés et déposent des projets de qualité.

Mme BERTOLISSI constate que la gestion des fonds s'adapte avec souplesse à la nouvelle organisation régionale française. L'État ayant délégué aux régions plus de compétences en matière d'emploi et de formation, elle rappelle son attachement à une forte collaboration de la DG Emploi avec les services de la Région.

Concernant la programmation, elle souhaite que soient rappelées aux porteurs de projets les priorités du niveau européen en matière sociale, d'emploi des jeunes et de chômage de longue durée, qui peuvent être relayées dans les actions cofinancées par le fond social européen dans la Région. Elle note que les résultats de 2007-2013 sont tout à fait satisfaisants.

Enfin, M. AYACHE rappelle aux participants la procédure relative à la prévention des conflits d'intérêts au sein du Comité.

Aucune déclaration de conflit n'est signalée par les membres présents.

### Modification du règlement intérieur du Comité de suivi

Monsieur AYACHE indique qu'il s'agit d'acter dans le règlement intérieur l'intégration des 13 Groupes d'Actions Locales sélectionnées en Bourgogne en tant que membres du comité de suivi.

Cette modification est adoptée.

### PROGRAMMATION 2007-2013

Nathalie DAUSSY, SGAR adjointe, introduit le point des programmes 2007/2013 qui restent sous autorité du Préfet de Région jusqu'à leur clôture. Les certifications étant désormais achevées, l'autorité de gestion travaille sur la clôture des paiements et la rédaction des documents de clôture pour le volet FEDER à rendre à la CICC pour novembre prochain. La présentation de ce jour portera sur un bilan synthétique du PO, la validation du rapport final est reportée au comité de suivi de novembre prochain.

Elle signale un point de vigilance à l'attention des cofinanceurs des dossiers cofinancés par l'Europe suite au constat d'un nombre encore conséquent de dossiers pour lesquels des co-financements ne sont pas soldés dans la base de données. Un dernier effort est demandé, afin de débloquer les derniers paiements FEDER et satisfaire à l'obligation communautaire de paiement de toutes les aides publiques allouées dans le cadre d'un régime d'aide.

### **FEDER : avancement des travaux de clôture, premiers retours du bilan financier et qualitatif de la période**

Mme Annick LINARD, chargée de mission Europe – SGAR Bourgogne Franche-Comté, rappelle les échéances passées et à venir des travaux de clôture du volet FEDER et présente les 1ers éléments de bilan financier et qualitatif. Elle confirme, que les travaux de certification des dépenses ayant mobilisé les services jusqu'à mi-avril, l'autorité de gestion n'est pas en mesure de présenter un 1er jet du rapport final à cette séance.

#### **- Les échéances liées à la clôture**

Il est rappelé que la date finale d'éligibilité des dépenses (acquittement compris) des porteurs était fixée au 31 décembre 2015. La date de l'avant dernier appel de fonds, initialement fixée au 30 mars 2016 a été repoussée au 30 avril 2016. Ce délai supplémentaire d'un mois a permis aux services d'achever plus sereinement la certification des dépenses, aucune dépense ne pouvant être déclarée après l'appel de fonds.

L'autorité de certification a procédé à l'appel de fonds le 21 avril 2016. La dernière campagne de contrôles d'opération sera lancée mi-mai pour une réalisation avant fin octobre 2016.

La date butoir de remise des documents de clôture à l'autorité d'audit (CICC) est fixée au 1er novembre 2016 pour un envoi à la Commission d'un dossier approuvé au plus tard le 31 mars 2017.

Le versement du solde final, équivalent à 5 % de l'enveloppe FEDER, interviendra après validation du dossier de clôture par la Commission, soit au mieux fin 2017 mais plus probablement début 2018. Dans cette attente, il appartient à l'autorité de gestion de gérer la trésorerie disponible, notamment en établissant une liste de dossiers à solder sur cette dernière enveloppe. Cette liste, en préparation, portera sur des porteurs disposant de capacités suffisantes pour attendre.

#### **- Le bilan financier global**

Au 15 octobre 2015, 186,58M€ de crédits FEDER étaient programmés, soit un taux de programmation de 100,59% de l'enveloppe maquettée. Depuis cette date, des programmations par abondement d'opérations déjà programmées et des réajustements d'opérations soldées sont intervenues établissant le montant programmé à 186,194M€ pour une enveloppe de 185,580M€. La légère sur programmation de 0,33 % sera absorbée par les reliquats des opérations sous réalisées non encore présentés au réajustement dans PRESAGE.

Avant le 31/12/2015 et depuis le dernier comité de suivi, c'est ainsi un montant FEDER de 2,398M€ qui a été réaffecté sur 3 opérations et 2,480M€ récupérés sur des opérations soldées.

Le montant FEDER restant à récupérer devrait ramener le FEDER dû sur l'enveloppe globale à 99 % de cette enveloppe, voire 98 % selon la dernière simulation. Ce montant est en effet affiné au fur et à mesure du calcul du solde FEDER sur les opérations en attente d'informations sur les derniers versements de cofinancements.

L'utilisation de la flexibilité de 10 % autorisée par les lignes directrices de clôture a permis d'atteindre au final un taux de consommation de l'enveloppe FEDER 2007/2013 proche de 100 %. C'est principalement l'axe 3 «développement des territoires » qui en a bénéficié avec une réalisation finale estimée à 104 % et de manière plus marginale l'axe 1 avec un léger dépassement de la dotation inscrite à la maquette.

Côté certification des dépenses, à l'issue de l'appel de fonds du 21/04/16, le coût total certifié s'établit à 682,914M€ pour un coût total inscrit à la dernière maquette de 600,493M€ soit un taux de réalisation finale de 113,73 %. Après déduction des corrections forfaitaires intervenues en 2013 et 2014 suite aux taux d'irrégularités supérieur au seuil de 2 %, le coût total certifié est ramené à 680,404M€ représentant un taux de réalisation de 113,31 %.

Ainsi, depuis le 15/10/15 (situation au dernier comité de suivi), plus de 100M€ de dépenses ont été certifiées soit un 6ème du total, ce qui montre l'effort conséquent fourni par tous les instructeurs au cours de ces derniers mois.

A fin avril 2016, 168,496M€ de FEDER étaient versés aux porteurs de projet soit un taux de paiement de 90,49 %. Ce taux est de 100 % pour la subvention globale BPI, 96,10 % pour la subvention globale de la Région et de 85,79 % pour la part gérée par l'État.

Depuis le dernier comité de suivi, plus de 21M€ ont été payés.

#### - Le bilan par axe

Concernant la mobilisation des crédits par thématique, le programme avait pour but de soutenir la recherche, l'innovation, le transfert des technologies et la compétitivité des entreprises (axe 1). Au 31 décembre 2015, 82 M€ sont mobilisés pour ces projets, pour une enveloppe prévisionnelle de 81 M€. Ils ont financé les projets de recherche des quatre pôles d'excellence de la Bourgogne, ainsi que les projets collaboratifs des pôles de compétitivité et des filières.

Le taux de certification des dépenses par rapport à la maquette s'élève à 113 % et le FEDER versé aux porteurs à 88,29 %.

298 projets R&D pour un objectif de 250 sur la durée du programme ont pu être accompagnés pour un montant global de dépenses de près de 156,7M€. Ces projets ont permis la création de 776 emplois directs dont 139 postes de chercheurs.

Par ailleurs, les aides aux entreprises (mesures 1-2, 1-4 et 1-6) ont déjà permis la création de 6963 emplois directs et indirects soit 80 % des emplois créés sur le programme.

Sur une dotation initiale de 45M€ de FEDER représentant 24,25 % de l'enveloppe du programme, l'axe 2 dédié à l'environnement devrait atteindre un taux de programmation de 94,38% grâce à la forte mobilisation des crédits de la mesure 2-2 relative au développement des énergies renouvelables. La programmation de celle-ci représente en effet 70 % de l'enveloppe programmée de cet axe. C'est la mesure phare de l'axe 2 et la quatrième mesure motrice du programme. Mais cette mesure a enregistré de nombreuses sous réalisations dégageant un montant de reliquats important, d'où une sous consommation in fine de l'enveloppe.

Les reliquats dégagés sur cet axe viennent compenser la sur-programmation des deux autres axes.

Aucune programmation n'est intervenue sur cet axe depuis le dernier comité de suivi.

Le taux de certification des dépenses par rapport à la maquette s'élève à 105,6% et le FEDER versé aux porteurs à 90,64 %.

Ainsi, 314 installations de production d'énergie renouvelable ont été soutenues dont 102 sur la filière bois ce qui représente une puissance installée de 1 792 MW heure. Grâce aux actions de sensibilisation sur des modes de production moins consommateur d'énergie et moins émetteur de CO2, 24 376 entreprises ont bénéficié de conseil et/ formation (objectif de 3000/an atteint).

Le troisième axe concerne le développement des territoires et présente les thématiques liées aux TIC et à l'attractivité et la compétitivité du territoire. In fine, 54,7M€ auront été mobilisés sur une maquette de 52,6M€.

Le taux de certification des dépenses par rapport à la maquette s'élève à 123,78% et le FEDER versé aux porteurs à 96,90 %.

La consommation de l'enveloppe de l'assistance technique s'établit à 74 %. Les 1,65M€ de FEDER libérés ont été déployés au profit des mesures d'intervention sur le territoire.

Le taux de certification des dépenses par rapport à la maquette s'élève à 89% et le taux de paiement est de 100 %.

Sur l'ensemble du programme, 6 857 emplois directs et indirects ont été créés pour un objectif de 3 500. Une analyse plus fine et plus complète sera présentée lors de la soumission du rapport final pour validation du comité de suivi.

#### **FEADER : bilan des paiements**

Concernant la clôture du FEADER, Madame LINARD indique que la DRAAF a présenté un bilan détaillé et qualitatif au comité de suivi de novembre 2015. Aussi pour ce fonds, clôturé fin 2015, seul un bilan des paiements par mesure était joint au document de séance.

Au dernier comité de suivi, le bilan des paiements à mi-octobre 2015, s'établissait pour le volet régional à 106 811 324€ sur une maquette de 119 794 911€ soit un taux de paiement de 89 % par rapport à la maquette et de 91,66 % par rapport aux engagements.

Au 31/12/2015, les paiements s'établissent à 113,4M€ représentant 94,71 % de la maquette. Au final, le taux de chute représente 5 % de la maquette du volet régional, la moyenne nationale se situant à 7 %.

### FSE : avancement des travaux de clôture, premiers retours du bilan financier et qualitatif de la période

Michel Ménard, chef du service FSE, indique que la DIRECCTE a pu solder l'ensemble des contrôles de ses dossiers dans les délais initialement fixés au 15 février 2016, mais que le report du délai au 15 mars 2016 accordé par la DGEFP a permis au Conseil régional de solder les quelques opérations encore en instance.

Au final, 2 372 opérations FSE ont été intégrées à l'appel de fonds de mars 2016. L'autorité de certification a également traité l'ensemble des dépenses transmises par les services gestionnaires dans des conditions tout à fait satisfaisantes.

Le montant total FSE certifié pour le programme s'élève ainsi à 100,9 M€, soit 98,1 % de la maquette de 102.7 M€.

Les niveaux détaillés de réalisation selon les différents centres de gestion sont les suivants :

- DIRECCTE :	54,4 M€, soit 101,1 % / maquette	(909 opérations)
- CR :	32,5 M€, soit 94,8 % / maquette	(993 opérations)
- Autres OI :	13,8 M€, soit 94.0 % / maquette	(470 opérations)

Les ambitions de sur-programmation ont donc été moindres dans les organismes intermédiaires qui ont craint de devoir supporter sur leurs propres crédits des dépenses réalisées au-delà du soutien communautaire. Cependant, le niveau final de réalisation globale de 98,1 % est tout à fait satisfaisant.

Les réalisations par axe révèlent cependant quelques disparités :

- Axe 1 - adaptation aux mutations économiques	: 22,0 M€, soit 93,9 %
- Axe 2 - accès à l'emploi des demandeurs d'emploi	: 30,5 M€, soit 94.4 %
- Axe 3 - cohésion et inclusion sociale	: 39,0 M€ soit 103,9 %
- Axe 4 - capital humain, mise en réseau, innovation	: 6,0 M€, soit 100,0%
- Axe 5 - assistance technique	: <u>3,5 M€, soit 100,0 %</u>
<b>Total programme</b>	<b>100,9 M€</b>

Michel Menard précise que 221 838 personnes ont participé en Bourgogne à des opérations cofinancées par le FSE sur la période 2007-2013. La proportion de femmes (45 % par rapport à l'objectif visé de 50 %) porte cependant une ombre à la réussite du programme.

## PROGRAMME OPÉRATIONNEL NATIONAL (PON) FSE 2014-2020

État d'avancement : programmation, réalisation, indicateurs

Point financier :



Concernant le nouveau programme FSE 2014/2020, la programmation des opérations a démarré dès le 12 décembre 2014. A ce jour, 6 comités de programmation ont eu lieu et 219 opérations ont été retenues. Le montant FSE actuellement programmé est de 15,75 M€, soit 29,6% de la maquette Bourgogne de 53,22 M€.

Michel Ménard présente le détail de la programmation par centre de gestion :

- 147 opérations programmées par la DIRECCTE pour un montant FSE de 11,3 M€
- 72 opérations programmées par les Organismes Intermédiaires pour un total de 4,5 M€ de FSE, ainsi réparti :
  - CD 21 : 24 opérations pour 1,375 M€ (33,3% de la maquette)
  - CD 58 : 15 opérations pour 0,846 M€ (35,9% de la maquette)
  - CD 89 : 33 opérations pour 2,236 M€ (63,1% de la maquette)

L'avancement financier global est donc relativement encourageant, même si les niveaux entre axe montrent quelques disparités.

#### **Premiers résultats :**

S'agissant de l'évaluation et des premiers résultats du programme, Michel Menard dresse un premier état du programme par rapport aux objectifs du cadre de performance.

Ainsi, pour les 2 indicateurs de l'Axe 1 « Accompagner les demandeurs d'emploi et les inactifs et soutenir les mobilités professionnelles », l'objectif du nombre de chômeurs à atteindre à fin 2018 est de 1 828 et celui du nombre de jeunes de moins de 25 ans de 6 809. Ces cibles sont atteintes à hauteur de 41% et 4% respectivement.

Le faible nombre de jeunes enregistré s'explique par le fait que les opérations de l'Axe 1 n'ont pas encore ciblé ce public. Le développement d'actions en direction des jeunes peut être stimulé par appels à projets, sur des sujets tels que le parrainage par exemple. Monsieur Menard indique que l'important projet de lutte contre le décrochage scolaire porté par le GIP FCIP en appui au Rectorat devrait rapidement se traduire par une augmentation du pourcentage de jeunes dans les résultats de l'Axe 1.

En ce qui concerne l'Axe 2 « Anticiper les mutations et sécuriser les parcours professionnels », l'indicateur de performance est le nombre de salariés. 1 994 personnes en emploi salarié devront avoir participé à une opération soutenue par le FSE au 31 décembre 2018. A ce jour, aucun salarié n'est enregistré dans l'applicatif. Le programme n'a pas encore véritablement démarré sur cet Axe 2 et les actions en cours n'ont pas enregistré de saisie ou ont visé l'appui aux structures, sans participant direct. Il convient donc de relancer d'une part les opérateurs et d'autre part de développer cet axe. Des échanges avec des OPCA et branches professionnelles sont en cours en ce sens. Le représentant de l'OPCA AFDAS fait remarquer que la réforme de la formation professionnelle du 5 mars 2014 a fortement perturbé la vision de la collecte et largement modifié les règles ; cela s'est impacté sur le lancement de programmes ambitieux de formation au sein des entreprises et des OPCA.



Enfin pour l'Axe 3, les 2 cibles du cadre de performance sont le nombre de chômeurs (objectif 2018 : 9 929) et le nombre d'inactifs (9 931). Ces objectifs sont atteints à hauteur de 28% et 11 % respectivement. Michel Menard rappelle que les opérations sont gérées par la DIRECCTE sur le département plus important, la Saône-et-Loire, en termes de publics éligibles à l'Axe 3 et que les 3 Conseils départementaux Organismes Intermédiaires de Côte d'Or, Yonne et Nièvre sont garants de l'atteinte de ces cibles sur leur territoire. Des disparités dans l'équilibre des résultats atteints à ce jour apparaissent sur les 2 cibles. Une analyse plus fine doit y apporter des précisions et une vigilance sur la qualité des saisies doit en garantir la bonne interprétation.

Tous axes confondus, ce sont ainsi 4 842 personnes qui ont déjà participé à une opération soutenue par le FSE, soit 16,2 % de la cible 2018 (29 891 participants).

Ces premiers éléments de résultat montrent la nécessité d'une attention accrue au pilotage de la programmation en stimulant les opérations selon les objectifs de performance. Par ailleurs, la saisie par les opérateurs doit faire l'objet d'une attention dès lors qu'une valeur s'écarte de la cible ou qu'elle se distingue de la moyenne.

Mme Paola BERTOLISSI représentante de la DG Emploi à la Commission européenne souligne la nécessaire vigilance des cibles de performance à atteindre comme critère d'orientation au sein du Comité de programmation des opérations.

#### **Point d'actualité sur la programmation des Conseils départementaux**

Michel Menard rappelle que la programmation des demandes de subventions globales FSE a eu lieu au CRP du 16 avril 2015 et a donné lieu à la signature des conventions de subvention globale pour une période triennale de 2015 à 2017. Les dialogues de gestion devraient se tenir d'ici septembre 2016, sur la base des premières réalisations physiques et financières au titre de 2015.

#### **Descriptif des systèmes de gestion et de contrôle (DSGC) : contenu et examen en cours**

Sophie Engelhard, chargée de mission FSE en charge du suivi des Organismes Intermédiaires au service FSE de la DIRECCTE de Bourgogne Franche Comté, rappelle que le processus de désignation de la DGEFP en qualité d'Autorité de Gestion du Programme Opérationnel national est actuellement en cours. Cette désignation est conditionnée à la validation d'un Descriptif de Système de Gestion et de Contrôle par la Commission Interministérielle de Coordination des Contrôles (CICC), Autorité d'Audit française.

Le DSGC consiste en la description de l'organisation mise en œuvre pour garantir la qualité de gestion du FSE. Pour la période 2014-2020, le descriptif est un document unique qui inclut les descriptifs des Autorités de Gestion Délégée (22 DIRECCTE AGD) et des Organismes Intermédiaires (120 OI environ au niveau national).

Pour éviter tout risque de rejet lors de l'examen du DSGC national par la CICC, un important travail a été mené au cours de l'année 2015. La DGEFP (sous-direction FSE), les DIRECCTE et les OI se sont fortement impliqués dans l'élaboration du DSGC dont le format a beaucoup évolué en cours d'année.

En Bourgogne, la DIRECCTE a apporté son appui aux 3 Conseils départementaux OI tout au long de l'année pour élaborer des documents précis, conformes aux exigences et apportant toutes les garanties à la CICC notamment sur les questions de séparation fonctionnelle et d'environnement de contrôle interne. La dernière version du DSGC national et ses déclinaisons AGD/OI ont été transmises fin avril 2016 à la CICC.

Sophie Engelhard précise que l'enjeu financier est essentiel puisque dès validation par la CICC, la DIRECCTE et les OI pourront participer à la première déclaration de dépenses à la Commission européenne.

Elle poursuit en présentant de manière plus détaillée le contenu et l'architecture du DSGC, qui consiste en une présentation de l'organisme intermédiaire, des services concernés par la gestion du FSE, des fonctions déléguées et des moyens dédiés, de l'organisation et des procédures de gestion mises en place, ainsi que de l'environnement de contrôle interne de l'OI.

En ce qui concerne ce dernier point, qui fait l'objet d'une vigilance accrue et d'un examen approfondi de la CICC, il s'agit de vérifier que l'OI a mis en place un dispositif d'identification et de pilotage des risques « métiers FSE »: procédures anti-fraude, déclarations d'absence/prévention de conflits d'intérêts, désignation d'un « référent anti-fraude » et d'un référent « plaintes »...

Pour conclure, Sophie Engelhard indique que ces travaux se poursuivront dans le cadre du réseau des gestionnaires FSE DIRECCTE/OI qui s'est déjà réuni à 4 reprises dans le but de partager et d'harmoniser les pratiques de gestion et de s'approprier collectivement l'outil Ma-Démarche-FSE.

Dans les prochains mois se tiendront les dialogues de gestion AGD/OI et la préparation des 1ers ajustements de maquette au vu des réalisations financières 2015.

## COMMUNICATION 2014-2020

### Présentation des outils de communication – Actions 2016

Mme VERLEYE, chargée de communication à la direction Europe et international - site de Dijon, présente les actions de communication pour le PO et le PDR Bourgogne 2014-2020 engagées depuis le début de l'année. La première action a été un vœu aux partenaires (2 000 e-mails distribués, pour un taux d'ouverture de plus de 55 %). La communication a été renforcée en direction des PME, avec un partenariat avec un journal local, le Journal du Palais, à destination des chefs d'entreprise. Par ailleurs, une bannière Web a été diffusée via la newsletter Traces écrites (17 000 abonnés), renvoyant sur le site de « l'Europe s'engage en Bourgogne ». Dans le cadre du « Joli mois de l'Europe », le bus de l'Europe a fait une étape sur la place Darcy à Dijon. À cette occasion, a été réalisée une vidéo d'un porteur de projet, soutenu par le FEDER 2014-2020.

Mme VERLEYE ajoute qu'ont débuté, en partenariat avec la CCI Bourgogne, des sessions d'information à destination des entreprises. 25 entreprises ont participé à première réunion à Dijon et d'autres sessions seront réalisées dans chaque département du territoire de Bourgogne. Cette information a été relayée par la presse et sur le site de « l'Europe s'engage en Bourgogne ».

Les autres actions de communication sont une conférence de presse, le lancement officiel des JME par la Présidente de Région et un dossier de presse reprenant des présentations de projets ayant bénéficié de l'aide de l'Union Européenne. À l'issue de chacun des comités de programmation, sont désormais transmis à la presse des communiqués de presse pour présenter les dossiers retenus. Enfin, dans le cadre de la nouvelle Région, une nouvelle infographie a été réalisée pour présenter le montant des FESI regroupés sur un seul document de communication.

Pour 2016, Mme VERLEYE indique que sera prochainement disponible, en collaboration avec la direction Europe du site de Besançon, un kit de communication commun pour les porteurs de projet des programmes en gestion par le Conseil régional. Est audité en ce moment le site de « l'Europe s'engage en Franche-Comté » et le site « INTERREG ». A l'issue de cet audit, la Région étudiera alors les pistes d'un nouveau site Internet à l'échelle de la nouvelle région. Enfin, un groupe de pilotage communication est à organiser, pour présenter les outils de communication développés et faire un recensement des événements organisés par les partenaires. De plus, dans le cadre de la fabrique à projets, des réunions seront organisées sur le terrain, à destination des bénéficiaires potentiels, pour leur présenter les programmes et leur proposer des ateliers d'écriture. Des sessions d'information à destination des porteurs de projet pourront aussi être organisées, pour les aider et les accompagner dans leurs demandes de paiement et leur présenter leurs obligations de communication.

M. MENARD présente le plan de communication du PO national.

Michel Ménard rappelle les objectifs du plan national de communication FSE et présente les réalisations 2016 :

► Objectif 1 - Diffuser la stratégie, les objectifs et les possibilités de financement du programme opérationnel - cible / bénéficiaires potentiels

Cet objectif doit conduire à la réalisation d'une opération de communication auprès de bénéficiaires potentiels afin de favoriser l'émergence de projets plus nombreux en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ou l'emploi des jeunes ou l'emploi des seniors

► Objectif 2 - Diffuser les informations sur les opérations, les résultats et les pratiques les plus innovantes - Cible / grand public, média, bénéficiaires potentiels

Il s'agit de contribuer aux opérations nationales de valorisation du PON FSE par la diffusion d'informations sur les opérations soutenues, les résultats et les pratiques les plus innovantes du programme opérationnel national FSE, mais aussi d'identifier en continu et de valoriser des projets exemplaires, notamment sur le site Internet FSE National en cours de refonte.

► Objectif 3 - Mettre en valeur "l'action de l'Europe en faveur de l'Emploi" - Cible / grand public, média, bénéficiaires potentiels

Cet objectif a été atteint en 2016 à travers 2 événements :

\* La participation à un événement attractif, festif et ludique : le Joli Mois de l'Europe, qui s'est tenu place Granvelle le 7 mai à Besançon et a donné lieu à une exposition sur des projets exemplaires témoignant des retombées pour le territoire bourguignon, à des jeux quizz sur l'Europe, à la distribution de lots de

goodies, de plaquettes d'information.... Cet évènement a été valorisé sur le site Internet de la DIRECCTE et les réseaux sociaux.

\*. Une communication sur l'Europe et le FSE en direction de jeunes et d'enseignants dans le cadre du Joli mois de l'Europe, à l'occasion de l'accueil sur le site dijonnais de la DIRECCTE de 350 élèves cyclistes le 9 mai 2016 sur le thème de la « mobilité durable ».

► Objectif 4 - Contribuer au respect des règles de publicité - Cible / bénéficiaires

Cet objectif vise à sensibiliser les porteurs de projets aux obligations de publicité relatives au financement communautaire, à les accompagner lors du montage de projet. Il se traduit notamment par l'insertion d'un article pédagogique dans la convention sur les obligations de publicité.

## PO FEDER-FSE Bourgogne 2014/2020

### Adoption du rapport annuel de mise en œuvre (RAMO 2014-2015)

Mme THOZET, chef de service FEDER-FSE – site Dijon, expose le premier rapport annuel de mise en œuvre que le Comité devra adopter, avant transmission à la Commission européenne. Il porte sur les années 2014 et 2015. Son contenu est encadré par des règlements. Il doit donner une vue d'ensemble sur le programme, les événements et les faits marquants de l'année écoulée, puis reprendre ces éléments axe par axe, pour donner un état d'avancement de la programmation. Une troisième partie vise à faire remonter les problèmes rencontrés dans l'année, ayant entravé la bonne réalisation du programme, et les mesures prises par l'Autorité de gestion pour y remédier. Enfin, le dernier point, à vertu pédagogique et dans un objectif de communication vis-à-vis des citoyens, est un résumé mis en ligne sur le site Internet « l'Europe en Bourgogne ».

Mme THOZET note que beaucoup d'indicateurs font apparaître des chiffres à zéro car la Région a encore peu de recul sur les opérations réalisées. L'année 2014 a été marquée par la rédaction du programme opérationnel et par son adoption. C'est une année dite blanche en termes de programmation. 2015 est l'année de lancement de la programmation 2014/2020, même si la clôture de la période 2007-2013 a fortement mobilisé les équipes. L'année 2015 a également été marquée par un travail important engagé sur l'accompagnement des porteurs de projet et sur la communication sur les possibilités d'intervention du programme opérationnel.

Mme THOZET ajoute que les indicateurs de résultats donnent plutôt des éléments sur le contexte des années 2014 et 2015 sur l'environnement de la vie du programme opérationnel et ne portent pas directement sur les projets cofinancés par le programme.

Mme THOZET propose une présentation du PO axe par axe. Pour l'axe 1, 8 opérations ont été programmées sur l'année 2015, pour un montant de FEDER de plus de 595 000 €. Ces 8 opérations portent essentiellement sur le volet entreprise : une entreprise cofinancée et 7 autres opérations portées par les filières, les grappes d'entreprises et les clusters. 495 entreprises bénéficient d'un soutien non-financier. L'année 2015 a été marquée aussi par un accompagnement important des établissements de recherche (université, INRA, Agrosup) pour le dépôt de leur dossier 2015. Cela s'est concrétisé par le dépôt de plus de 30 dossiers en fin d'année 2015, qui n'ont pas encore été programmés.

M. JACOB, chargé de mission FEDER TIC – site Dijon, présente l'axe 2 dédié au numérique. Le premier objectif concerne les infrastructures THD à l'échelon départemental. En 2015, a été créé un comité de pilotage bimensuel avec la Région, l'Europe, le SGAR, les départements et le syndicat mixte de la Nièvre. Il permet de faire un point sur l'état d'avancement du dossier sur les réseaux d'initiative publique numérique des départements. Pour 2016, pourraient être programmées les études de ces futurs réseaux d'initiative publique pour la Côte-d'Or et la Saône-et-Loire. Le deuxième objectif pour les usages numériques concerne l'e-administration. Sont programmés en mai 2016 les deux premiers dossiers de l'e-administration pour le GIP e-Bourgogne. D'autres dossiers seront programmés prochainement. Concernant les usages numériques dédiés au tourisme, un appel à projet devrait être lancé en septembre ou octobre pour permettre les premières programmations.

M. ROUSSELET, chargé de mission FEDER pour le développement durable et la biodiversité – site Dijon, intervient sur les axes 3 et 4. Concernant l'axe 3 lié au développement durable, 4 dossiers ont été programmés en 2015. 16 avaient été déposés mais n'étaient pas tous complets. Ils portent sur le développement des énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et la mobilité durable. En termes d'indicateurs, il n'y a pas eu d'incidence car ce sont des dossiers liés à du fonctionnement. Concernant l'efficacité énergétique, des dossiers ont été programmés en 2015, pour plusieurs centaines de logements, mais l'ont été au titre des reliquats de l'enveloppe 2007-2013. Le premier dossier de réhabilitation énergétique dans la Nièvre a été programmé lors du dernier comité régional de programmation de 2016, sur l'enveloppe 2014-2020. Le premier dossier de travaux de chaufferie bois a été programmé en avril 2016.

Concernant l'axe 4 lié à la biodiversité, 19 dossiers ont été déposés, dont 14 programmés pour 752 176 € de FEDER. Ces dossiers visent à soutenir le fonctionnement d'associations naturalistes ou d'autres acteurs de la biodiversité dans les territoires. Un dossier concerne l'acquisition par le Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne de 6 sites en zone humide, qui vont bénéficier d'une démarche de gestion. Les premiers dossiers de travaux inhérents au rétablissement de la continuité écologique (trame bleue) ont été programmés en 2016. Les indicateurs ont donc évolué par rapport à la photographie des résultats en fin 2015.

Mme BORDELOUP, chargée de mission FEDER Développement urbain durable – site Dijon, explique qu'une partie de la gestion de l'axe 5 a été déléguée à 8 organismes intermédiaires. Cela concerne les agglomérations d'Auxerre, Sens, Dijon, Chalon-sur-Saône, Mâcon, Beaune, la CUCM et Nevers. Des conventions cadres ont été signées avec elles fin 2015 et elles sont officiellement devenues organisme intermédiaire de l'autorité de gestion. Cela explique le faible niveau de programmation (0 %). Aucun dossier n'a été programmé en 2015 puisque cette année a été consacrée aux négociations. Certains territoires ont tout de même organisé leur premier comité de sélection. Deux dossiers ont été programmés en avril 2016. Un réseau des agglomérations a également été mis en place en début d'année, pour les accompagner dans la mise en œuvre de cet axe. En 2016, la programmation devrait fortement démarrer.

Mme THOZET intervient sur l'axe 6, dédié au FSE et à la formation tout au long de la vie. A fin 2015, 48 dossiers étaient programmés, pour un montant de FSE de plus de 3,4 M€. 17 opérations portent sur la thématique de l'apprentissage, des opérations portées par des centres de formations ou par les chambres consulaires. 29 opérations s'inscrivent dans le cadre de la formation des demandeurs d'emploi et sur les opérations portées par les écoles de la deuxième chance. Enfin, deux opérations se font au titre du dernier OS dédié à l'orientation. L'indicateur phare porte sur les demandeurs d'emploi mais il n'y a que 305 demandeurs d'emploi car ces demandeurs d'emploi portent sur une petite programmation des actions portées par le Conseil régional de Bourgogne, le plan 2014 du programme régional de formation des demandeurs d'emploi. Des dossiers supplémentaires avaient été programmés à fin 2015 mais ils ne comptent pas dans le rapport. Cela représente 1 500 demandeurs d'emploi. Cet axe fera l'objet d'une sur-programmation régulière compte tenu des sous-réalisations constatées au moment du CSF.

Sur l'assistance technique FEDER/FSE (axes 7 et 8), 4 dossiers ont été programmés, dont 2 qui servent à financer une partie des ETP pour la gestion des fonds en Région. Les 2 autres dossiers ont permis de remplir les obligations réglementaires : élaborer la stratégie de communication du programme ainsi que le plan d'évaluation.

M. ROUSSELET présente la partie du RAMO exposant les problèmes ayant pu entraver la mise en œuvre de certains axes, à savoir : la régularité de la commande publique et les retards sur le déploiement du système d'information SYNERGIE.

Pour les porteurs publics, il a fallu émettre régulièrement des courriers lors de la période précédente, avec émission de titres de recettes car les services constataient a posteriori des irrégularités en termes de mise en concurrence et de respect de la commande publique. Pour vérifier la régularité de la procédure, tout en sécurisant la mise en œuvre du point de vue des porteurs, il a été décidé que les porteurs produiraient (notamment pour les projets relevant de l'axe 1 du PO), avec leur demande de subvention, un tableau affichant les achats à court terme et les achats à long terme. Les structures sont tenues de produire les pièces justificatives pour que les contrôles puissent être effectués. Concernant les projets d'investissement (ex. : chaufferies bois, axe 3), les collectivités recevront un courrier avec estimation du FEDER susceptible d'être octroyé pour leur projet, sous réserve du respect de la commande publique, après une pré-instruction sur la base de l'avant-projet définitif. Ce document leur permettra de solliciter les établissements bancaires, la programmation des crédits n'intervenant toutefois qu'après production de tous les justificatifs liés au respect des règles en matière de mise en concurrence.

Autre frein à la programmation, le nouveau logiciel Synergie n'a été opérationnel qu'après la réception des premiers dossiers, ne fonctionnant qu'en « mode dégradé ». Les instructions ont donc été faites sans ce logiciel, ce qui a impliqué de la saisie ultérieure des dossiers et donc des retards.

Mme MONTANOLA présente les problèmes rencontrés sur le suivi du fonds social européen. Elle explique que le niveau d'exigence est devenu très élevé sur le suivi des participants aux opérations cofinancées. Pour chaque participant, 19 indicateurs sont à construire sur sa situation à l'entrée dans

l'opération puis à la sortie. Il a été difficile de recueillir les informations qu'attendait la Commission sur la situation des participants en sortie d'opération pour l'année 2014. Mme MONTANOLA indique que ces informations n'ont donc pas été remontées. La mise en place d'outils pour la collecte des données ainsi que d'un système d'accompagnement des porteurs permettra que cela ne se reproduise plus. Les porteurs de projets ont plutôt bien accueilli ces nouvelles procédures. Tout cela est à concilier avec la volonté de simplifier. Pour certains types d'opération spécifiques à la promotion et à l'orientation vers l'apprentissage, il est proposé d'exonérer les porteurs de projet de ce suivi. Ce point est en discussion avec la Commission européenne.

Concernant le système d'information Synergie, Mme CHAIZE-PINGAUD tient à rappeler que le développement d'un outil d'information est compliqué. Le niveau national a mis en place, à partir de janvier 2015, un management de transition pour réparer l'ensemble de ces freins. L'outil ne devrait désormais plus poser de problème.

Mme CHAIZE-PINGAUD estime par ailleurs que la simplification ne doit pas concerner que les questions d'ingénierie financière mais aussi les aides d'État, les marchés publics et les questions de proportionnalité en matière de contrôle.

Mme GAILLY insiste pour que les problèmes mentionnés ce jour apparaissent bien dans le rapport pour que la Commission européenne puisse comparer ces difficultés avec les autres régions et remonter les problèmes communs.

M. AYACHE soumet le RAMO au vote.

Il est adopté.

### État d'avancement du PO

Mme THOZET indique qu'au 20 mai 2016, 252 opérations FEDER et FSE ont été programmées (67 opérations FEDER et 185 opérations FSE), pour un montant total de fonds européens de plus de 12,248 M€. Le taux de programmation global sur le programme est ainsi de 5,47 % (2,90 % pour le FEDER et 17,25 % pour le FSE). Concernant les axes 1, 2 et 3, le démarrage a été plutôt timide. L'axe 4 connaît un démarrage relativement confiant. Le démarrage timide de l'axe 5 s'explique par les travaux réalisés préalablement avec les organismes intermédiaires. Les axes 7 et 8 avancent bien.

Dans les perspectives 2016, l'objectif est d'atteindre 25 % de programmation du PO. Une première échéance fin 2017 est la procédure de dégagement d'office et une seconde, fin 2018, porte sur la revue de performance, la réserve représentant 6 % (actuellement gelés) du montant alloué à la Bourgogne au titre du programme opérationnel. La Région doit donc être en mesure de programmer des dossiers rapidement réalisables et qui permettront d'alimenter les indicateurs liés au cadre de performance.

Les dossiers en cours d'instruction en 2016 permettent d'atteindre 21 M€ de FEDER/FSE à programmer d'ici la fin de l'année. Des actions sur le terrain sont en cours pour atteindre les 25 %, notamment à destination des PME et des porteurs de projet.

M. WOLF indique que l'atteinte des objectifs fixés au cadre de performance s'apprécie par axe. La programmation globale doit donc se faire de façon homogène sur tous les axes. À défaut, cela entraînerait une perte de crédits de la réserve.

#### Information sur le cadre de performance

Mme MONTANOLA rappelle que les propos liminaires des représentants de la Commission européenne portaient notamment sur l'approche par les résultats pour le pilotage des fonds européens. C'est une nouveauté de la génération 2014-2020. L'approche par les résultats doit être replacée dans cet objectif plus global : rendre compte au niveau européen de l'action des fonds sur les territoires. Cela contribue à légitimer la politique de cohésion et à montrer que ces fonds sont un levier de développement dont l'efficacité est attestée. Des outils pour le pilotage par les résultats existent de la conception des programmes jusqu'à leur mise en œuvre.

Les programmes ont été conçus pour être évaluables, avec une logique d'intervention attestée construite par rapport à un diagnostic territorial. Pour être efficace, la solution est aussi de concentrer son action sur quelques enjeux déterminés. Cette logique d'intervention est attestée dès le début par une évaluation ex ante dont le rôle est d'apprécier l'utilité des actions envisagées par rapport aux besoins identifiés.

Ces programmes doivent être mesurables : les changements attendus sont clairement définis. Des indicateurs de réalisation et de résultat permettent de suivre des changements : nombre d'entreprises aidées, emplois de chercheurs créés, logements rénovés, etc. Ce système d'indicateurs est commun à tous les pays de l'Union Européenne. Cela permet des analyses au niveau européen.

La question de la performance est d'autant plus prégnante que les aspects de réalisations sont liés aux aspects financiers. Les crédits doivent être consommés à un rythme régulier, l'autorité de gestion est donc face au double impératif de consommation des crédits et d'obligation de réalisation. Le cadre de performance vient renforcer la question des objectifs en conditionnant l'attribution de 6 % des crédits à l'atteinte d'objectifs en 2018.

Le dernier outil est l'évaluation, qui va permettre, via le plan d'évaluation présenté en novembre 2015, d'avoir d'autres éléments sur la mise en œuvre. Ce sont des éléments qualitatifs qui permettront d'agir de manière plus utile et plus efficace.

Mme THOZET explique que cette approche par les résultats doit être partagée. L'autorité de gestion a un rôle, tout comme les partenaires – à travers leur participation au comité de suivi et aux instances de pilotage –, les porteurs de projets – la source de tout ce système – et la Commission européenne. La participation des différentes instances va nourrir toutes les réflexions et la logique d'approche par les résultats.



Les membres du comité de suivi participent à l'orientation du programme opérationnel et, en étant les témoins de l'état d'avancement, du rendu compte des réalisations de ce PO. Les porteurs de projet sont à l'origine des remontées des données. Ils ont un rôle important sur la collecte des données. Dans la mesure où ils sont experts sur leur domaine, ils peuvent aussi contribuer, via les évaluations, à mieux appréhender la façon dont le programme opérationnel a contribué à l'atteinte des cibles fixées. La Commission européenne a un rôle de cadrage, d'orientation. Elle est aussi chargée de rendre compte des effets des programmes européens sur l'Union Européenne.

L'autorité de gestion, au-delà d'un rôle technique, d'animation et d'accompagnement, cherche à mieux comprendre les effets du programme opérationnel par rapport aux ambitions qui étaient fixées et anticiper d'éventuels bouleversements de contexte.

Mme THOZET rappelle que le cadre de performance est un des nouveaux outils de la génération 2014-2020. Cela se traduit par une partie de l'enveloppe du PO (6 %) réservée, mise en attente. À certaines conditions, la région pourra en bénéficier. Ce n'est pas uniquement une approche financière, comme pour le dégageant d'office. Il y a également un impact sur la structure de la programmation par rapport aux projets identifiés et programmés. Ces projets vont contribuer aux ambitions fixées dans le PO. Les dossiers programmés doivent contribuer à l'atteinte du changement attendu.

Mme MONTANOLA explique que la réserve de performance sera attribuée sur la base des informations remontées dans le rapport annuel 2018. Sont prises en compte des opérations physiquement achevées au 31 décembre 2018. La Commission décidera, par axe prioritaire, de l'attribution ou non de cette réserve après examen du rapport. Au sein d'un même axe, tous les indicateurs doivent être atteints. Cela représente un vrai défi.

La réserve de performance va se jouer dans les mois à venir, compte tenu de la temporalité des projets. Pour le programme opérationnel Bourgogne, Mme MONTANOLA indique que le cadre de performance est très ambitieux. Il consiste en 11 indicateurs de réalisation. De plus, les cibles sont hautes. La Région essaie donc d'anticiper pour bénéficier de ces 13 M€ de réserve et a identifié deux problèmes faisant barrage à l'objectif. Le premier est lié à la fixation des objectifs inscrits au cadre de performance. L'analyse de chaque cible a démontré que certains axes montraient des vrais problèmes méthodologiques dans la fixation des valeurs cibles. La Région envisage donc une démarche officielle de renégociation des objectifs avec la Commission européenne, pour septembre 2016, même si elle n'a pas d'information sur les chances de réussite de ce recours.

Par ailleurs, Mme MONTANOLA note le faible rythme de programmation pour l'instant. Des actions sont en cours à destination des porteurs de projets potentiels. C'est un premier moyen identifié pour augmenter ce rythme de programmation. Il paraît également important de comprendre comment cela se met en œuvre. Conformément au plan d'évaluation, la Région souhaite demander mandat au Comité de suivi pour le lancement de l'évaluation intermédiaire de mise en œuvre, l'objectif étant d'obtenir des éléments de compréhension et des propositions d'actions. Les questions évaluatives pourraient tourner

autour de la simplification, de la communication et de la visibilité, voire de l'organisation de l'autorité de gestion. Cette étude sera menée en vue du rapport annuel à transmettre en 2017.

M. AYACHE remercie M. WOLF de cette exigence de la mesure par les résultats, qui paraît nécessaire et souligne qu'elle devrait s'appliquer à toutes les politiques publiques nationales et locales.

Mme GAILLY explique que la Région n'a pas encore obtenu de réponse à sa demande de révision de ses objectifs inscrits au cadre de performance (demande de révision à la baisse), car la Commission européenne ne souhaite pas les adapter à la programmation au cours de la période. Elle n'acceptera que les corrections d'erreurs.

M. AYACHE soumet aux voix le mandat donné à l'Autorité de gestion pour cette évaluation. Il est accordé.

M. AYACHE annonce par ailleurs une consultation écrite du comité de suivi mi-septembre pour une révision du cadre de performance du PO, avant transmission à la Commission européenne. Même si la Commission européenne a donné sa position négative de principe, Mme THOZET tient à en faire la demande officielle argumentée.

L'ensemble des membres présents donne son accord pour que l'Autorité de gestion soumette cette demande.

M. CAUMONT, directeur du Parc, indique que l'après-midi sera consacrée à trois visites d'équipements ayant bénéficié de crédits européens : une tourbière aménagée pour la découverte par le public de ses caractéristiques faunistiques et floristiques, la Maison du tourisme du PNRM et les deux galeries numériques dans les deux musées du site.

M. WOLF remercie les autorités du Parc de les avoir accueillis et souligne l'efficacité et le professionnalisme de l'équipe FEDER du Conseil régional. M. AYACHE se joint à ces remerciements.

A Dijon, le - 3 AOUT 2016

Le préfet de la région Bourgogne –  
Franche – Comté

Pour la Préfète  
de la région Bourgogne-Franche-Comté  
et par délégation  
La Secrétaire générale adjointe  
pour les affaires régionales

**Nathalie DAUSSY**

La présidente du conseil régional de Bourgogne –  
Franche – Comté

Pour la Présidente et par délégation  
Vice-président

**Patrick AYACHE**